



Lettre d'information

septem
bre
2025

Résumé de l'activité estivale

Entrée en application du Turpe 7

Tarification :

Le TURPE 7 prévoit une augmentation des tarifs de distribution (+7,7%) et de transport (+9,6%).

Tarification spécifique pour les compteurs Linky dès l'automne 2025 :

- les entreprises équipées de compteurs Linky bénéficieront de nouvelles heures creuses en après-midi durant l'été (de 11h à 17h).
- Les entreprises non équipées de compteurs Linky se verront appliquer une tarification spécifique de 6,48€ tous les deux mois.

En complément, une hausse de la TVA (de 5.5% à 20%) sur les abonnements est entrée en application. Pour les particuliers uniquement, cette hausse est neutralisée par une baisse de l'accise sur l'électricité (anciennement appelée

TICFE ou CSPE). Peu de contrats pro ont des abonnements, ils ne sont pas tous concernés par la hausse de la TVA..

Modification des puissances de raccordement

L'objectif est de permettre le raccordement sur le réseau Enedis de nouveaux consommateurs (ou producteurs) en diminuant les travaux, de réduire les délais et les coûts de raccordement au réseau.

Pour cela la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a pris une délibération (qui vaut loi) afin de réduire la puissance de raccordement des sites raccordés en Haute Tension (C2 ou Tarif Vert), la nouvelle puissance de raccordement est la puissance maximale atteinte au cours des 5 dernières années majorée de 25%.

Cette disposition est appliquée depuis le 01/08/2025. Elle n'a pas de lien avec les puissances souscrites.

Centrale solaire en toiture : un dispositif supprimé, des projets fragilisés

Depuis le 28 mars 2025, le dispositif de guichet ouvert pour les centrales photovoltaïques en toiture évolue profondément. Les tarifs d'achat ont été revus à la baisse et, surtout, à partir du 7 août 2025, les installations de plus de 100 kWc ne bénéficient plus automatiquement de l'obligation d'achat. Elles doivent désormais passer par des appels d'offres simplifiés, avant une généralisation du dispositif en 2026 où seules les centrales jusqu'à 200 kWc resteront éligibles au guichet. L'objectif affiché du gouvernement est de mieux maîtriser les volumes soutenus (aides de l'état dans le cadre de l'obligation d'achat), tout en orientant la filière vers des projets plus compétitifs.



contact@g2e-france.com

[04 75 54 74 58](tel:0475547458)

www.g2e-france.com



2 avenue J.F. Kennedy, 26200, Montelimar. Tél : 04 75 54 74 58

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

